

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 25 septembre 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-cinq septembre, à quinze heures trente, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de René OLIVE, doyen d'âge de l'Assemblée.

N° délibération :	objet :
25/09/14 – 01	Election du Président

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Hermeline MALHERBE, Marcel MATEU, René OLIVE, Martine ROLLAND, Robert GARRABE, Michel MOLY, Françoise BIGOTTE.

représentants de l'assemblée syndicale :

Georges GRAU, Alain GOT, Corinne GAILLOT, Jean-Louis ALBITRE, Raymond LEMORT, Etienne MASO, Christophe PAYROU.

Absents :

représentants des conseillers généraux :

Pierre ESTEVE ayant donné procuration à Hermeline MALHERBE, Alain BOYER, Guy CASSOLY, Marie-Thérèse CASENOVE ayant donné procuration à Martine ROLLAND, Jean Louis ALVAREZ.

représentants de l'assemblée syndicale :

Pierre AYLAGAS, Henri GEORGES, Michel KLUSKA, Katell MATET, Yves BARNIOL, Sylvie TORRES, Thierry DEL POSO, Jean ROQUE, Jacqueline ALBAFOUILLE, Charles CHIVILO.

Le Président

Conformément aux statuts de l'U.D.S.I.S., approuvés par arrêté préfectoral le 26 mai 2008, le Comité Syndical doit procéder à l'élection du Président parmi ses membres, au scrutin secret à majorité absolue.

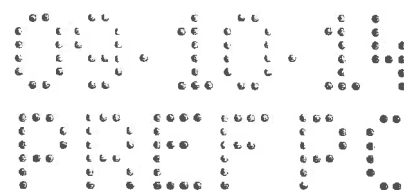
Le Président de séance, doyen d'âge, de l'Assemblée invite le Comité à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du Président :

Chaque délégué à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- A déduire nombre de bulletins blancs : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14



Madame Hermeline MALHERBE obtient 14 voix.

Madame Hermeline MALHERBE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Présidente.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de la séance
Doyen d'âge de l'Assemblée



René OLIVE

